



Alliance Française

Lille Métropole

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum: Pour être admis à l'Alliance Française de Lille Métropole, l'apprenant.e doit être âgé.e de 18 ans révolus (ou à titre exceptionnelle et sous conditions d'acceptation par le service pédagogique, de 16 ans révolus avec une autorisation parentale.)

Visa: L'Alliance Française de Lille Métropole ne peut être tenue pour responsable de difficultés d'obtention d'un titre de séjour sur présentation d'une attestation d'inscription à l'un de ses cours.

II. FORMALITES D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode d'inscription choisi, l'apprenant.e non-débutant.e doit impérativement passer un test de placement en ligne ou au siège de l'Alliance Française de Lille Métropole, 2 rue Bernos 59800 Lille, au moment de l'inscription, et au plus tard une semaine avant le début des cours, afin que l'équipe pédagogique de l'Alliance Française de Lille Métropole puisse proposer le cours correspondant à son niveau. Une fois ce test effectué et le cours déterminé, le processus d'inscription est le suivant :

1. L'apprenant.e remplit le formulaire d'inscription en ligne à partir du site internet www.affille.org ou à l'accueil de l'Alliance Française de Lille Métropole.
2. L'apprenant.e prend connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte.
3. L'apprenant.e reçoit par courriel son planning et une convocation à son premier cours la semaine précédant le début de ses cours (cours de groupe), ainsi qu'un lien de connexion (cours en ligne).
4. L'apprenant.e doit se présenter le premier jour des cours en présentiel ou le ligne, avec le matériel nécessaire pour suivre les cours (cahier et stylos).

III. CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par l'Alliance Française de Lille Métropole nécessite le paiement en euros des frais présentés dans le matériel promotionnel de l'établissement (brochures, dépliants, site Internet).

Sessions de cours de groupe (journée et soirée):

- Frais de première inscription d'un montant de 60 euros (40€ pour les demandeurs d'emploi et les étudiants sur présentation d'une preuve de leur statut). ces frais doivent être acquités le jour de l'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Ils incluent les frais administratifs, le test de niveau et le matériel pédagogique utilisé lors du premier cours de groupe. Si l'apprenant.e progresse et accède à un niveau supérieur, il/elle devra s'acquitter du paiement du livre du niveau supérieur, mais n'aura pas à régler à nouveau de frais d'inscription.

- Les frais de formation: un acompte déterminé au prorata du montant global de la formation est demandé le jour de l'inscription. Le solde est à régler au plus tard 30 jours après la date d'inscription. Une remise fidélité de 5% pour une 2ème session de cours, de 7% pour une 3ème, de 10% pour la 4ème, de 12% pour la 5ème, et de 15% à partir de la 6ème session ne sera appliquée que pour l'achat d'une session complète de cours.

Dans le cas d'une inscription pour une durée inférieure à une session, les frais de formation et les frais d'inscription devront être payés intégralement lors de l'inscription.

Attention !

Afin d'être en conformité avec les exigences de la Préfecture de Lille pour la délivrance d'un titre de séjour, les apprenant.e.s titulaires d'un visa long séjour pour études en France doivent au moment de leur inscription définitive, payer la totalité des frais de formation.

Cours individuels et semi-particuliers:

Le paiement de la totalité des cours particuliers ou semi-particuliers retenus (à l'unité ou par pack) doit être effectué avant le premier cours.

IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le droit de première inscription et les frais de formation sont payables en espèces, par chèque bancaire payable en euros et dans une banque française, par carte de crédit (Visa, Eurocard Master Card) ou en ligne (virement bancaire).

V. ABSENCES

Absences aux cours de groupe

En début de formation, l'apprenant.e s'engage à suivre l'intégralité des cours proposés.

Absences aux cours de groupe

Au plus tard le premier jour de la session, l'apprenant.e peut informer l'administration de l'Alliance Française de Lille Métropole des cours auxquels il/elle prévoit d'être absent.e (voyages, obligations professionnelles ou administratives, ...). Le prix de la session sera ajusté en fonction de ces indications.

Toute absence pour quelque motif que ce soit, en cours de session, ne peut faire l'objet d'un report ou d'un remboursement sauf cas de force majeure : maladie ou accident grave entraînant une immobilité, décès familial, départ définitif, ..., et sur présentation d'un justificatif.

En cas d'absence l'apprenant.e prévient le secrétariat le plus tôt possible par courriel (info@affille.org), ainsi que son /sa professeur.e.

Absences aux cours particuliers

Seuls les cours particuliers annulés au moins 48h à l'avance par courriel envoyé à la responsable pédagogique (pedagogie@affille.org) et au professeur peuvent être reportés à une date ultérieure en accord avec l'enseignant, dans la limite de 3 reports sur la durée totale de la formation.

Un cours annulé moins de 48h à l'avance est dû.

VI. ANNULATION

L'apprenant.e dispose d'un droit de rétractation de 10 jours sans avoir à justifier d'un quelconque motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'inscription (1er paiement ou par signature du contrat de réservation de cours), si le cours débute à partir du 11è jour. L'inscription implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant.e des Conditions Générales de Vente (disponibles sur le site de l'Alliance française de Lille ou par simple demande écrite). Lorsque le délai de 10 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'apprenant.e souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier par courriel à pedagogie@affille.org ou par courrier à Alliance Française de Lille, 2 rue Bernos 59000 Lille.

Cas des cours de groupe:

- Annulation avant les 10 jours

En cas d'annulation avant les 10 jours, le montant des frais de scolarité fera l'objet d'un remboursement. En revanche, les frais de première inscription (60 €) seront conservés par l'Alliance Française de Lille et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

- Annulation après les 10 jours

Toute annulation devra être notifiée par courriel. L'annulation sera effective à compter de la date de réception de ce message. Dans ce cas, le montant des droits de première inscription sera conservé par l'Alliance Française de Lille Métropole. Le montant des cours payés et non pris seront remboursés.

L'Alliance française de Lille déduira, s'il y a lieu, les frais bancaires de la somme à rembourser.

- Annulation de la part de l'Alliance française de Lille Métropole
L'Alliance française de Lille Métropole se réserve le droit d'annuler un cours au plus tard 48h avant le début de la formation.

Cas de cours de groupe

En cas d'effectif insuffisant, l'Alliance Française de Lille Métropole pourra proposer une formation équivalente en mini-groupe pour le même tarif en ajustant la durée du cours. Ainsi, chaque séance sera écourtée de : de **15 minutes pour un groupe de 5 étudiants et de 30 minutes pour un groupe de 4 étudiants**. En cas de nouvelles inscriptions dans le groupe en cours de session, la durée initialement prévue sera rétablie.

L'apprenant.e sera en droit d'accepter ou de refuser cette proposition. En cas de refus, la totalité de ses versements lui sera remboursée à l'exception des frais de première inscription.

VI. REPORT

- *Avant le début des cours :*

L'apprenant.e sera en droit de différer son inscription aux cours pour un report jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et dans une durée maximum de 6 mois. Un seul report est autorisé, sous réserve de la réception par l'Alliance Française de Lille Métropole d'une demande écrite au moins 15 jours ouvrés avant la date initialement prévue de début des cours.

- *Après le début des cours*

Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, l'apprenant.e pourra demander le remboursement des frais de scolarité au prorata des cours non suivis (à l'exclusion des frais d'inscription qui restent acquis à l'Alliance française de Lille Métropole.)

Il/Elle pourra également demander le report de ces cours jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et dans une durée maximum de 6 mois après la date d'interruption des cours.

VII. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'apprenant.e.

VIII. ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

IX. EXCLUSION

En cas de manquement par l'apprenant.e au règlement intérieur de l'Alliance Française de Lille Métropole, consultable à l'accueil, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'apprenant.e, sans remboursement de ses cours.

X. IMAGE

L'Alliance Française de Lille Métropole peut être amenée à prendre des photos des apprenants.es lors des cours, des sorties culturelles ou des événements organisés elle et à les utiliser pour illustrer son

site internet, une brochure, ses pages sur les réseaux sociaux... Si l'apprenant.e refuse que son image soit utilisée, il/elle doit le notifier en bas sur le formulaire d'inscription.

XI. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX COURS DE GROUPE

Pédagogie

- Les livres et cahiers d'exercices sont inclus dans les frais d'inscription pour le premier cours de groupe. Ils ne seront ni repris, ni échangés, à l'exception d'un changement de cours décidé par la responsable pédagogique sur proposition de l'enseignant.e qui implique l'achat d'un nouveau livre. Si, à la fin d'une session, il est proposé à l'apprenant(e) de passer dans un groupe de niveau supérieur, justifié par sa progression, ce(tte) dernier(ère) devra acheter un livre de niveau supérieur.

- Effectifs: L'Alliance Française de Lille Métropole propose des cours de groupe dont les effectifs peuvent aller de 6 à 12 personnes ; En cas de nouvelles inscriptions en cours de session, l'Alliance française de Lille doublera un groupe atteignant 13 personnes.

- En cas de présentation **d'un.e seul.e apprenant(e)** à une séance de groupe, les autres apprenants.es ayant ou non prévenu de leur absence, le formateur dispensera **50 % du temps** du cours initialement prévu. L'apprenant.e bénéficiera ainsi d'un cours particulier à un tarif très avantageux et l'enseignant s'adaptera alors à la demande spécifique de l'apprenant.e.

Retard - changement de programme - modifications - conditions sanitaires

Aucun changement de rythme et d'horaire ne peut être accepté une fois que le programme de cours choisi initialement a débuté. Si toutefois un changement de rythme devait avoir lieu, le crédit ne serait pas remboursé sauf si ce changement a été décidé par l'Alliance Française de Lille.

L'Alliance Française de Lille Métropole se réserve le droit :

- d'annuler un cours où l'effectif serait insuffisant (moins de 5 personnes). Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l'intégralité des frais de formation correspondants sera remboursée à l'apprenant.e. Si cette annulation devait affecter la totalité des cours choisis, les frais d'inscription seraient également remboursés.

- de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'apprenant.e et/ou le/la client(e).

- de programmer des cours en ligne à la place de cours en présentiel les mêmes jours et aux mêmes horaires, au cas où la situation sanitaire l'exigerait. Dans ce cas, l'apprenant.e sera tenu.e de poursuivre les cours jusqu'à la fin de la session comme il/elle s'y est engagé. Dans le cas où il/elle refuse de suivre les cours en ligne, aucun remboursement ne pourra être effectué.

XII. RECLAMATION

Toute réclamation doit être effectuée par écrit au plus tard 2 semaines après la fin des cours. En cas de litige, le tribunal de Lille sera désigné comme seule autorité compétente.